



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DU REGLEMENT FINCANCIER 2022/2023

1. Frais au moment de l'inscription :

Frais de dossier : 35€ (non remboursables).

Acompte :

100€ (1 enfant).

150€ (2 enfants).

200€ (3 enfants et plus).

L'acompte d'inscription (ou réinscription l'année suivante) est **déduit facture d'octobre**.

En cas d'annulation de l'inscription, l'acompte ne sera remboursé que pour les motifs suivants :

- Déménagement (joindre dans ce cas un justificatif).
- Perte d'emploi.
- Changement de situation familiale (séparation...).

Aucun remboursement ne sera fait sur un changement d'avis.

Moyens de paiement, plusieurs possibilités :

- Chèque.
- Prélèvement (joindre un RIB et remplir le mandat joint).
- Carte bancaire.
- Virement (Coordonnées de l'établissement jointes).

En cas d'impayés, l'Etablissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal. **En cas de non-paiement**, l'Etablissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

-Tout prélèvement rejeté entraînera des frais facturés à la famille d'un montant égal aux frais bancaires engendrés par le rejet.

-Tout chèque rejeté entraînera des frais facturés à la famille d'un montant égal aux frais bancaires engendrés par le rejet.

-Toute relance par courrier entraînera une refacturation de ces frais aux familles au tarif engagé dans cet envoi.

2. Autres informations des frais facturés :

A- Cantine :

La cantine est forfaitaire. Les remboursements de repas non pris se feront en cas d'absence prolongée pour maladie et ce sur présentation du certificat médical comme suit :

Forfait 4 jours par semaine sur le mois : 100,40€ soit 28,78€ remboursés **si absent 4 jours consécutifs**.

Forfait 3 jours par semaine sur le mois : 77,80€ soit 22,20€ remboursés **si absent 4 jours consécutifs**.

Forfait 2 jours par semaine sur le mois : 50,20€ soit 14,35€ remboursés **si absent 4 jours consécutifs**.

Forfait 1 jour par semaine sur le mois : 25,10€ soit 7,15€ remboursés **si absent 4 jours consécutifs**.

Aucun remboursement ne se fera pour les départs anticipés (veille vacances scolaires) ou retour tardif après reprise des cours.

En revanche tout forfait peut-être modifiable en cours d'année (prévenir le secrétariat dans ce cas).

8,50 € le ticket pour les repas exceptionnels (en cas de repas exceptionnel pris, sans ticket, celui-ci sera facturé le mois suivant au prix du ticket).

B – Garderie du soir (Maternelle)

Vous avez le choix d'opter pour :

Un forfait 4 jours par semaine soit **76.30€ le mois.**

Un forfait 3 jours par semaine soit **56.80€ le mois.**

Un forfait 2 jours par semaine soit **37.90€ le mois.**

Un forfait un jour par semaine soit **18.95€ le mois.**

Les forfaits ne sont pas remboursables mais le choix peut –être changé en cours d'année.

Coût d'une garderie exceptionnelle : **6,45 € / ticket.** (Sans ticket, celui-ci sera facturé le mois suivant au prix du ticket).

C – Etude du soir (Elémentaire)

Vous avez le choix d'opter pour :

Un forfait 4 jours par semaine soit **41.40€ le mois.**

Un forfait 3 jours par semaine soit **31.00€ le mois.**

Un forfait 2 jours par semaine soit **20.70€ le mois.**

Un forfait un jour par semaine soit **10.35€ le mois.**

Les forfaits ne sont pas remboursables mais le choix peut –être changé en cours d'année.

Coût d'une étude exceptionnelle : **4,55 € / ticket.** (Sans ticket, celui-ci sera facturé le mois suivant au prix du ticket).

D- Accueil du matin PS à CM2 :

L'accueil du matin régulier peut-être facturé selon votre choix :

Accueil du matin régulier de PS à CM2 : **20,20€ par mois.**

Accueil du matin exceptionnel (Maternelle et Elémentaire) : **2,20€ / ticket** (à l'Accueil).

E- Fichiers scolaires :

Les fichiers scolaires (français, mathématiques, anglais...) ne seront choisis par les enseignantes de CP à CM2 qu'en juillet 2022 pour la rentrée 2022. Les prix ne sont pas à ce jour connus mais selon le fichier demandé il faut compter en moyenne de 6€ à 9€ par fichier. Ces fichiers seront facturés sur la 1^{ère} facture de l'année scolaire.

De même les livres de poche étudiés en classe et achetés par l'école pour chaque enfant seront facturés en cours d'année (selon la date de l'achat).

F- Projets de classes 2022/2023 :

En dehors de la classe théâtre en CM2, les autres projets de classes (initiation musicale : chant choral, rythmique, initiation théâtre, initiation à l'anglais, création d'un album, sciences...) ne seront adressés aux familles qu'en juillet 2022 pour les classes de PS à CM1, il faudra compter en moyenne 5€ à 11€ par mois selon les classes), voire en septembre.

.....
Maternelle et primaire sous contrat d'association

7, rue Jean Cottin-75018 PARIS

Tél : 01 46 07 37 21

Courriel : ecolescoeur18@free.fr

Site : www.ecole-sacrecoeur.fr